



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 89901

Texte de la question

M. Michel Heinrich appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur la possible disparition du programme « Envie d'agir » en 2011. Ce dispositif semble cependant bien remplir ses missions, et constitue un soutien pédagogique et relationnel exemplaire qui a permis à des milliers de jeunes de réaliser des projets originaux et innovants. De nombreux partenaires des secteurs public ou privé s'y sont engagés, persuadés de son bien-fondé. Il ne lui paraît pas opportun, dans le contexte actuel, de supprimer ce dispositif et il lui demande de l'informer de l'avenir prévu pour celui-ci.

Texte de la réponse

Par circulaire du 12 août 2010, le programme Envie d'agir a été suspendu afin de procéder à son évaluation. À l'issue de cette période de réflexion, la décision a été prise de le reconduire. Après redéploiement des crédits du programme Jeunesse-Vie associative, une enveloppe de 3,2 Meuros a été constituée pour l'année 2011 dans cette perspective. À l'occasion de l'évaluation du programme, il est toutefois apparu que son cadre d'application devait être adapté aux capacités d'intervention des services déconcentrés, un dispositif national normé et mis en oeuvre uniformément sur l'ensemble du territoire ne pouvant plus être maintenu en l'état. En 2011, le cadre de mise en oeuvre de ce soutien restera fondé, d'une part, sur l'expertise des personnels des services de l'État chargés de la jeunesse en matière d'ingénierie éducative, de qualification des acteurs locaux et d'accompagnement des dynamiques partenariales, d'autre part sur la capitalisation des méthodes et outils développés par le programme Envie d'agir. En matière de soutien aux projets de jeunes et plus largement de développement de la culture de l'initiative, les services du ministère disposeront dorénavant de toute la latitude nécessaire pour impulser et définir les axes et périmètres d'intervention les plus appropriés, en fonction du contexte et des dynamiques locales, soit dans le cadre du programme Envie d'agir, soit dans le cadre d'autres dispositifs partenariaux ou d'initiatives qui respectent les principes généraux et les exigences de qualité du programme Envie d'agir.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89901

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10736

Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11087